



# Les ESAT Mutualistes

ESAT Mutualiste de Montbard  
21500 MONTBARD - 03 80 89 90 20



ESAT de l'Auxois  
21140 SEMUR EN AUXOIS - 03 80 97 11 36

Un ESAT est un Etablissement et Services d'Accompagnement par le Travail qui a une double mission :

- Proposer un travail adapté et un accompagnement éducatif à des personnes en situation de handicap
- Et proposer des produits et services de qualité qui répondent aux besoins des entreprises, des collectivités et des particuliers

Les activités que nous développons sont :

## ROUTAGE & IMPRESSION :

Impression de catalogues / cartes de visites / flyers / affiches, insertion manuelle ou automatique de documents dans des enveloppes, affranchissement, envoi de colis de différentes tailles, mise sous film, assemblage de publicités...

## CUISINE CENTRALE & RESTAURATION :

Fabrication de 600 repas/jour, location de salles de restauration pour entreprises/particuliers, service traiteur

## ESPACES VERTS :

Entretien des espaces verts auprès des particuliers et des entreprises

## HYGIENE ET PROPRETE :

Entretien des locaux pour les entreprises, balayage sec et humide, aspirateur, monobrosse, autolaveuse, lavage de vitres

## MECANIQUE SOUDURE :

Soudure par points et semi automatique, coupe de tubes

## CONDITIONNEMENT SOUS-TRAITANCE :

Produits pharmaceutiques et conditionnements divers

## CONDITIONNEMENT SOUS-TRAITANCE :

Produits agro-alimentaires, de maroquinerie, de visserie

## ESPACES VERTS :

Entretien des espaces verts auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités

## MENUISERIE :

Fabrication de tréteaux, de caisses spécifiques en Pin, découpe de panneaux

## MARAICHAGE :

Production et vente de plants de légumes et fleurs ; production de légumes ; vente directe à l'ESAT

## HYGIENE ET PROPRETE :

Entretien des locaux pour les entreprises, balayage sec et humide, aspirateur, monobrosse, autolaveuse, lavage de vitres

**181 travailleurs en situation de handicap**

**55 salariés**

Nous effectuons également des **MISES A DISPOSITION** de personnel : **nous consulter !**

Toute entreprise de plus de 20 salariés est tenue d'employer au moins 6 % de personnel handicapé ou de payer une taxe AGEFIPH. Le fait de travailler avec un ESAT permet de remplir ces obligations.